

Image not found or type unknown



A ton le droit de cumuler une activiter en tant que militaire

Par **ferre**, le **19/11/2008** à **17:42**

bonjourrn étant militaire d'active,je souhaiterais s'avoir , si au regard de la législationrn j'ai le droit de cumuler mon activité actuelle avec un emploi occassionnel ex:(spectacle musical) ? si oui , pourriez vous me communiquer le texte de loisrn en question merci.